Gex, le 14 mars 2013

13/01/VB/MLS/N°02

COMPTE-RENDU DU 04 MARS 2013
CONSEIL MUNICIPAL

PRÉSENTS : Monsieur PAOLI, Maire
Messieurs DUNAND, PELLETIER, GREGGIO,
Mesdames MARET, GAPIHAN, Adjoints.
Messieurs MARCEAU, HELLET, DANGUY, ROBBEZ, AMIOTTE, GAVILLET, REDIER de la VILLATTE,
Mesdames JACQUET, DECRE, MOREL-CASTERAN, GILLET, ASSENARE, KAHNERT.

Excusés : Messieurs LEROY et RENARD.

Pouvoirs : Madame DINGEON donne pouvoir à Monsieur PAOLI,
Madame MOISAN donne pouvoir à Madame MARET,
Monsieur SICARD donne pouvoir à Monsieur PELLETIER,
Madame COURT donne pouvoir à Madame MOREL-CASTERAN,
Madame SCHULLER donne pouvoir à Monsieur GREGGIO,
Madame CHAPON donne pouvoir à Monsieur DUNAND,
Madame BLANCHARD donne pouvoir à Monsieur PAOLI,
Madame CHARRE donne pouvoir à Monsieur REDIER de la VILLATTE.

SECRETAIRE : Monsieur Patrice DUNAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

La commune de Gex a une année particulièrement difficile avec le décès de Monsieur Gérard BELLAMY en août dernier et maintenant avec le décès de madame Danièle FERROLLIET-BERNARD. Nous avons eu de grands liens d'amitié avec cette femme qui avait son franc-parler : elle s'est investie pour la commune et diverses associations notamment PGPA. Son départ nous a fait beaucoup de peine, et ce fut un choc d'apprendre qu'elle était atteinte par un cancer. Je voulais dire un mot aussi concernant le décès de mon collègue maire de Sauverny, Jacques JANIER. C'était une personne sage, mesurée, pondérée avec des avis intelligents et nous l'appréciions beaucoup et je demande une minute de silence.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2013

- **REMARQUES** :

MADAME KAHNERT : « Je me souviens d'avoir demandé un récapitulatif des dépenses concernant le complexe sportif du Turet et il ne figure pas au compte rendu ».

Monsieur le Maire : « Votre demande a été prise en compte et nous l'aurons pour le conseil municipal d'avril ».

Monsieur DUNAND : « Cette demande sera vue dans le détail lors du prochain comité de pilotage dans les semaines qui viennent et sera présentée au conseil d'avril ».

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 26 février 2013)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS :

1) Bail emphytéotique – Habitat et Humanisme – parcelles AB 242 et 249 au lieu dit « La Raufile »,
2) Représentativité des communes dans le futur conseil communautaire de 2014,
3) Subventions 2013,
4) Convention municipale d'objectifs 2013-2014 entre l'Office de Tourisme Pays de Gex - La Faucille et la mairie de Gex,
5) Convention générale ville de Gex/MJC,
6) Avenant n°2 à la convention socio-culturelle du 08 février 2007,
7) Convention de mise à disposition d'un terrain de football à l'association « Football club Gex-Cessy »,
8) Convention de mise à disposition d'un terrain de rugby à l'association « USPG RUGBY »,
9) Frais de mission et de déplacement des fonctionnaires territoriaux et des agents non titulaires,
10) Création d'un tarif spécifique pour la retransmission de ballets et d'opéras au cinéma le Patio.
11) avenant n°2 à la convention du 30 août 2004 Centre Médico-scolaire au collège « Georges Charpak » de Gex.

COMMISSIONS :

1) Compte-rendu de la commission urbanisme du 21 février 2013 présenté par Madame DINGEON,
2) Compte-rendu de la commission voirie-bâtiment-transports du 21 février 2013 présenté par Monsieur PELLETIER,
3) Compte-rendu de la commission fleurissement du 25 octobre 2012 présenté par Monsieur GREGGIO,

4) Compte-rendu de la commission culture du 11 décembre 2012 présenté par Mesdames COURT et MOREL-CASTERAN (celui-ci vous a été remis lors de la séance du 28/01/13).
5) Compte-rendu de commission activité économique et tourisme du 29 janvier 2013 présenté par Madame GAPIHAN,
6) Compte-rendu de la commission administration-sécurité du 04 février 2013 présenté par Monsieur DUNAND,
7) Compte-rendu de la commission des finances du 18 février 2013 présenté par Monsieur DUNAND.

QUESTIONS DIVERSES :

- Lecture des décisions :
  - ✓ Convention de mise à disposition de terrain à Madame TROPHARDY pour le pâturage de chevaux.
  - ✓ Contrat d'exploitation de spectacle avec l'association UPERCUT dans le cadre du carnaval 2013.
  - ✓ Convention avec l'association départementale de protection civile de l'Ain concernant le défile du carnaval le 12 mars 2013.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I. BAIL EMPHYTEOTIQUE – HABITAT ET HUMANISME – PARCELLES AB 242 ET 249 AU LIEU DIT « LA RAUFILE »

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le 16 mai 2011, le conseil municipal a donné l'autorisation à Monsieur le Maie de signer un compromis de vente avec la Société VINCI IMMOBILIER et à faire établir un bail emphytéotique de 50 ans pour la mise à disposition au profit d'Habitat & Humanisme des terrains pour l'édification d'une résidence sociale.

Il s'agit des parcelles AB 242 et 249 pour une contenance totale de 1.532 m².

Le projet de bail établi par la SCP Laurent est soumis à votre approbation.

- **REMARQUES** :

Monsieur GAVILLET : « Le bail emphytéotique mentionne, à la page 9, à l'article Cession – sous location, que l'emphytéote pourra céder les droits qu'il tient du présent bail ou sous – louer tout ou partie des biens loués pour une durée n'excédant pas le terme du présent bail. Peut- il faire cela sans l'approbation du bailleur ? »

Monsieur le Maire : « Il doit simplement nous en informer et la société doit avoir la même destination, la même activité. Dans le bail, nous avons les statuts d'Habitat et Humanisme. Comme cela n'est pas clairement écrit dans le bail, il sera demandé au notaire de préciser l'activité ».

♦ DÉLIBÉRATION

BAIL EMPHYTEOTIQUE – HABITAT ET HUMANISME – PARCELLES AB 242 ET 249 AU LIEU DIT « LA RAUFILE »

VU la note de synthèse,

VU le projet de bail emphytéotique joint à la présente,

VU les délibérations du 16 mai 2011 et 09 juillet 2012,

CONSIDERANT que la cession de l'emprise de Château Gagneur au profit de VINCI IMMOBILIER a été concrétisée,

CONSIDERANT que la Société Foncière d'Habitat et Humanisme doit rapidement procéder au démarrage des travaux, afin de ne pas perdre les aides financières allouées à ce projet,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le bail emphytéotique joint à la présente et d'accepter que la date de prise d'effet du bail intervienne dès le 12 avril 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique consenti à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour une durée de 50 ans, moyennant une redevance annuelle de 1 € qui était donnée sous caractère symbolique, ne sera pas recouverte.

- ACCEPTE que la date de prise d'effet du bail intervienne le 12 avril 2013.

Monsieur REDIER de la VILLATTE s'est abstenu.

II. REPRESENTATIVITE DES COMMUNES DANS LE FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE 2014

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre des lois du 16/12/2010 et 31/12/2012, le législateur a fixé les nouvelles règles de représentativité des communes au sein des conseils communautaires, des communautés d'agglomération ou de communes.

Ces nouvelles règles seront applicables aux élections municipales de 2014.

Deux solutions sont possibles :

- Soit une application stricte de la loi avec prise en compte des populations municipales respectives, actualisée par l'INSEE au 03/01/2013 qui donne 42 délégués attribués aux communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Au terme de cette attribution, 11 communes n'ont pas de siège attribué. La loi attribue à ces communes, 1 siège de délégué titulaire et 1 siège de délégué suppléant.

Au terme de la règle législative, le conseil communautaire serait de 53 délégués avec la répartition suivante :

COMMUNES MEMBRES CCPG	METHODE LEGALE STRICTE
CESSY	**2**
CHALLEX	**1** *(+ 1 suppl.)*
CHEVRY	**1** *(+ 1 suppl.)*
CHEZERY	**1** *(+ 1 suppl.)*
COLLONGES	**1** *(+ 1 suppl.)*
CROZET	**1** *(+ 1 suppl.)*
DIVONNE	**5**
ECHENEVEX	**1** *(+ 1 suppl.)*
FARGES	**1** *(+ 1 suppl.)*
FERNEY	**5**
GEX	**7**
GRILLY	**1** *(+ 1 suppl.)*
LEAZ	**1** *(+ 1 suppl.)*
LELEX	**1** *(+ 1 suppl.)*
MIJOUX	**1** *(+ 1 suppl.)*
ORNEX	**2**
PERON	**1** *(+ 1 suppl.)*
POUGNY	**1** *(+ 1 suppl.)*
PREVESSIN	**4**
ST GENIS	**6**
ST JEAN	**1** *(+ 1 suppl.)*
SAUVERNY	**1** *(+ 1 suppl.)*
SEGNY	**1** *(+ 1 suppl.)*
SERGY	**1** *(+ 1 suppl.)*
THOIRY	**3**
VERSONNEX	**1** *(+ 1 suppl.)*
VESANCY	**1** *(+ 1 suppl.)*
TOTAL 27 communes	**53 SIÈGES**

- Soit la détermination d'un nombre de délégués et une répartition des règles issues d'un accord amiable entre les communes à la majorité qualifiée.

En conclusion d'une réunion de concertation entre tous les maires du Pays de Gex conformément à la loi du 31/12/2012, il est proposé une majoration de 25% du nombre de délégués communautaires, soit un total de 66 délégués.

La répartition préconisée est de retenir la répartition de 53 sièges résultant de l'application de la loi sans accord amiable et pour les 13 sièges supplémentaires relevant d'un accord amiable, d'accorder un siège supplémentaire à toutes les communes dont la population est comprise entre 1000 et 4000 habitants.

En cas d'accord amiable des communes, le conseil communautaire serait donc de 66 délégués avec la répartition suivante :

COMMUNES MEMBRES CCPG	PROPOSITION D'ACCORD AMIABLE
	*base de **66** sièges =*
	53 sièges répartis avec la méthode légale
	+
	1 siège en plus aux communes dont la pop. est comprise entre 1000 et 4000 habitants
CESSY	**3**
CHALLEX	**2**
CHEVRY	**2**
CHEZERY	**1** *(+ 1 suppl.)*
COLLONGES	**2**
CROZET	**2**
DIVONNE	**5**
ECHENEVEX	**2**
FARGES	**1** *(+ 1 suppl.)*
FERNEY	**5**
GEX	**7**
GRILLY	**1** *(+ 1 suppl.)*
LEAZ	**1** *(+ 1 suppl.)*
LELEX	**1** *(+ 1 suppl.)*
MIJOUX	**1** *(+ 1 suppl.)*
ORNEX	**3**
PERON	**2**
POUGNY	**1** *(+ 1 suppl.)*
PREVESSIN	**4**
ST GENIS	**6**
ST JEAN	**2**
SAUVERNY	**2**
SEGNY	**2**
SERGY	**2**
THOIRY	**3**
VERSONNEX	**2**
VESANCY	**1** *(+ 1 suppl.)*
TOTAL 27 communes	**66 SIÈGES**

Chaque conseil municipal membre de la CCPG est appelé à se prononcer et à décider s'il est favorable ou opposé à un accord amiable entre communes avec 66 délégués.

- **REMARQUES** :

Monsieur le Maire : « Gex retrouvera toujours le même nombre de sièges quelle que soit la proposition, à savoir 7 sièges. Par contre, je trouve qu'il y a un discours des petites communes qui disent qu'elles sont sous représentées. Or, elles sont représentées très largement à la Communauté de Communes. On voit que la politique de la CCPG est menée par ces petites communes. Je vous propose de faire la représentation avec 53 sièges à savoir un représentant par commune au minimum et ensuite à la proportionnelle ».

Monsieur AMIOTTE : Je ne vois pas de problème car cette proposition a fait l'objet d'une concertation entre tous les maires. Vous n'y étiez pas ?

Monsieur le Maire : « J'y étais et j'ai dit préférer la représentation à 53 sièges ».

Monsieur Amiotte : « Ce que j'apprécie avec cette réforme, c'est que les minorités seront enfin représentées, car les listes qui arriveront en tête aux prochaines élections municipales auront la moitié des sièges et que l'autre moitié des sièges sera attribuée aux autres listes au prorata des résultats. D'autre part, j'espère, qu'à contrario de ce qui se fait actuellement, que les débats très importants à la CCPG seront aussi discutés en conseil municipal et qu'il y aura une meilleure information des élus municipaux sur les décisions prises à la CCPG. Je suis content de la modification de la représentativité des communes dans cette assemblée communautaire. Pour le choix entre 53 et 66, vos remarques sont assez pertinentes et, effectivement, les petites communes ont un poids important lorsqu'il faut voter. Actuellement, on a une quasi-unanimité pour tous les sujets et quand il y aura des minorités, il y aura peut-être davantage de débats ».

Monsieur le Maire : « C'est à géométrie variable. Il y a des conseils communautaires, comme les conseils municipaux, où le débat est plat et ronronnant et peut être un peu endormi. Mais il y a parfois des débats vifs et passionnants. Le dernier à la CCPG ne manquait pas de sel ! Je trouve que Gex, pour sa population, sera mieux représentée et cela me satisfait. Quant à préparer le conseil communautaire en instance au conseil municipal, c'est un peu lourd. J'ai relancé la commission intercommunalité dont s'occupait Gérard Bellamy. Ce sont nos délégués actuels qui nous représentent et on peut leur faire confiance pour bien le faire, d'autant plus,que les minorités seront représentées dès 2014 ».

Monsieur AMIOTTE : « Il y a des grandes réformes qui ont été engagées comme la redevance incitative qui va poser des problèmes. Je pense qu'une commission intercommunalité devrait être réunie pour que les conseillers communaux donnent leur avis. Ce n'est bien sûr pas à chaque conseil que l'on va traiter des dossiers communautaires mais c'est extrêmement important pour les grands sujets. Le dossier de la redevance incitative a été un fiasco général et a été traité de façon anormale ».

Monsieur le Maire : « La décision sur la redevance a été prise à une très grande majorité par les élus communautaires et c'est une assemblée démocratique ».

Monsieur REDIER de la VILLATTE : « Il y a nécessité, effectivement, d'avoir une information plus importante. Pour le nombre de délégués, s'il y avait consensus, pourquoi pas ? C'est énorme de passer de 53 à 66 et cela peut entrainer des déséquilibres et peut être une sur-représentation des petites communes. Concernant le fléchage des minorités et majorités, cela peut être enfin un moyen de faire vivre de manière différente les communautés de communes et la CCPG en particulier. On ne sera plus sur un fonctionnement d'un super syndicat intercommunal où chaque commune défendra ses intérêts. Il faut, sur certains dossiers, dépasser la notion du municipal pour avancer plus rapidement ».

Monsieur le Maire : « La CCPG existe depuis 17 ans et j'ai appelé de tous ses vœux pour que cet esprit communautaire puisse arriver un jour. Or, on en est resté à l'esprit de chapelle. Si cela peut faire avancer l'esprit communautaire, c'est très bien, mais il est à craindre que cela devienne une tribune politique ».

Monsieur GAVILLET : « Ce qui manque depuis longtemps, c'est l'absence de comptes-rendus sur des sujets importants de la CCPG et de retour de conseils communautaires ».

Monsieur le Maire : « Tous les comptes-rendus sont classés en mairie et à la disposition de tous. Il faut reconnaitre que les gros sujets ont été en fin de compte : la fixation du prix de l'eau, du mode de traitement des ordures ménagères et la prise de la compétence « Petite enfance ».

L'aménagement du territoire se heurte à l'acceptation des communes de passer à un PLU communautaire et, si l'urbanisme devient une compétence communautaire, les maires s'interrogent sur ce qu'ils auront à traiter ».

Monsieur MARCEAU : « Est-ce que pour être membre d'une commission communautaire, il faudra être élu communautaire ? »

Monsieur le Maire : « Non, car ces commissions communautaires sont ouvertes et les communes peuvent être représentées par des conseillers municipaux ».

Monsieur AMIOTTE ; « Comment va se faire le choix entre ces deux solutions ? »

Monsieur le Maire : « Le choix se fera à la majorité qualifiée. Je vous fais donc la proposition de rester à une représentation de 53 conseillers communautaires ».

♦ DÉLIBÉRATION

REPRESENTATIVITE DES COMMUNES DANS LE FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE 2014

VU la note de synthèse,

VU lois du 16 décembre 2010 et 31 décembre 2012 ;

VU le courrier de la CCPG du 4 février 2013.

CONSIDERANT l'obligation pour la commune de se prononcer sur la composition du futur conseil communautaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la proposition du conseil des maires du Pays de Gex pour un conseil communautaire composé de 53 délégués avec la répartition proposée ci-dessus.

Madame KAHNERT, Messieurs GAVILLET et AMIOTTE ont voté contre.

III. SUBVENTIONS 2013

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Le 18 février 2013, la commission des finances s'est réunie et a étudié les différentes demandes de subventions déposées par les associations.

- **REMARQUES :**

Monsieur *DUNAND* : « Globalement, c'est un montant arrêté de 600.482,00 € ce qui est presque le même montant qu'en 2012. On ne paye plus la subvention à la MNT de 4000€ pour le personnel communal et le Tour Cycliste du Pays de Gex est annulé pour 2013. Pour les montants qui augmentent, il s'agit de l'Office de Tourisme en raison des incidences liées au nouveau classement. C'est à peu près égal pour les clubs sportifs. La subvention exceptionnelle pour le Twirling est conditionnée aux résultats sportifs.

Il est proposé une subvention de 2000€ pour l'USPG pour l'aménagement des vestiaires. Concernant le centre social des Libellules : 128.448,00 €, il y a un montant spécifique pour Tôt ou T'arts de 21.000,00 €. Il y a la demande de l'atelier linguistique pour 8300€ que nous n'avons jamais prise en compte. Donc la subvention serait de 120 448€.

Il y a beaucoup de reconductions. Concernant Noctambus, on a toujours le bon retour de ce service de transport. Pour le scolaire et le collège, il y a des subventions pour les projets. Pour la MJC, l'école de musique et le Sou des écoles, il y a une double ligne de subvention correspondant à des frais de photocopies. Pour la MJC, c'est conforme à la convention. Pour l'école de musique ; le nombre d'adhérents a augmenté et la commission a proposé une subvention de 2.000,00 € supplémentaire. Pour les Vitrines de Gex, 3 manifestations dans l'évènementiel seront aidées à hauteur de 3.000,00 € chacune ».

Madame KAHNERT : « Par rapport à la subvention du Tennis Club, je ne trouve pas dans le tableau les 22.000,00 € reçus en nature et si on ajoute les 1.900,00 €, cela dépasse les 23.000,00 € qui demandent une convention. Est-ce normal ? »

Monsieur DUNAND : « Les 20.000,00 € d'avantages en nature correspondent au loyer non payé par l'association, mais valorisé dans ses comptes ; les 1900 € correspondent à la subvention réelle de fonctionnement. Il n'y a pas besoin de convention car le montant pris en compte est de 1 900€ ».

Monsieur le Maire : « Ce qui est intéressant est de voir le montant par rapport à l'année précédente ».

Monsieur DUNAND : « C'est égal dans la somme globale et pour les associations sportives. En revanche, dans le domaine touristique et socio-culturel, l'évolution est importante par rapport aux années passées ».

Monsieur GAVILLET : « Pour avoir critiqué, par le passé, la modicité de la subvention pour les Restos du Cœur, nous sommes très heureux du niveau de cette année ».

Monsieur le Maire : « Cette subvention suit malheureusement l'activité des restos où il y a une demande plus forte avec la crise ».

Monsieur ROBBEZ : « Par rapport au 21.000,00 € de la subvention pour le Centre Social « Les libellules », pour le festival Tôt ou t'arts, je trouve que c'est une somme très importante par rapport à l'impact qu'il a. La participation communale n'est pas assez reconnue même si ce festival propose de très beaux spectacles ».

Monsieur le Maire : « C'est un budget effectivement important qui correspond au 10ème du budget global et j'avais fait la remarque, auparavant, que la commune n'était pas assez valorisée et pas assez citée. Ce sera modifié cette année ».

♦ DÉLIBÉRATION

SUBVENTIONS 2013

VU la note de synthèse,

VU le rapport de la commission des finances du 18 février 2013,

VU le budget primitif 2013,

CONSIDERANT les demandes et les éléments produits par les associations,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	TOTAL	SUBV. FONCT.	SUBV. EXCEPT.
SPORT			
Ain Est Athlétisme	**800,00**	800,00	
Cessy basket pays de Gex	**1 000,00**	1 000,00	
Ferney Gex Natation	**1 500,00**	1 500,00	
Football Club Cessy-Gex	**5 000,00**	5 000,00	
Gexoise	**5 000,00**	5 000,00	
Gex ski club	**6 300,00**	4 000,00	2 300,00
Gymnastique Volontaire	**350,00**	350,00	
Judo Club Segny	**500,00**	500,00	
Mercredis de neige – Pays de Gex	**1 000,00**	1 000,00	
Moto Club	**100,00**	100,00	
Pétanque Gessienne	**2 500,00**	2 500,00	
Tennis Club	**1 900,00**	1 900,00	
Twirling bâton	**10 000,00**	3 000,00	7 000,00
Union cycliste Pays de Gex	**500,00**	500,00	
USPG Rugby	**22 000,00**	20 000,00	2 000,00
SOUS-TOTAUX SPORT	**58 450,00**	**47 150,00**	**11 300,00**
ENTRAIDE ET SOCIAL			
Accueil gessien	**2 500,00**	2 500,00	
Adil	**220,00**	220,00	
Amicale animation retraite Tougin	**1 800,00**	1 800,00	
Amicale des donneurs de sang	**350,00**	350,00	
Amicale des sapeurs pompiers	**2 300,00**	2 300,00	
Centre Socio-Culturel « Les Libellules »	**149 823,00**	120.448,00	21 000,00
Club "L'âge d'Or"	**420,00**	420,00	
Comité des oeuvres sociales	**8 000,00**	8 000,00	
Comité des œuvres sociales (chèques vacances)	**12 000,00**	12 000,00	
Croix Rouge Française	**700,00**	700,00	
Equipe entraide du Pays de Gex	**200,00**	200,00	
Fond solidarité logement	**2 000,00**	2 000,00	
Jeunes Sapeurs Pompiers Secteur Gex	**700,00**	700,00	
Noctambus	**10 000,00**	10 000,00	
Pays de Gex Promotion Animation	**5 250,00**	5 250,00	
Prévention Routière	**137,00**	137,00	
Restaurants du cœur	**1 500,00**	1 500,00	
Secouristes	**1 500,00**	1 500,00	
Téléthon	**800,00**	800,00	
SOUS-TOTAUX ENTRAIDE	**200 200,00**	**170 825,00**	**21 000,00**
SCOLAIRE			
CIO Bellegarde	**458,00**	458,00	
Collège G. Charpak (ski)	**4 400,00**	4 400,00	
Collège G. Charpak SEGPA	**300,00**	300,00	

Ecole maternelle Parozet	**2 000,00**	2 000,00	
Ecole maternelle Perdtemps	**2 000,00**	2 000,00	
Ecole primaire Vertes Campagnes	**2 000,00**	2 000,00	
Ecole Maternelle Vertes Campagnes	**2 000,00**	2 000,00	
Ecole primaire Parozet	**2 000,00**	2 000,00	
Ecole primaire Perdtemps	**2 000,00**	2 000,00	
Sou des écoles	**3 800,00**	3 800,00	
Sou des écoles (photocopies)	**1 100,00**	1 100,00	
Association Accompagnement scolaire VC	**1 200,00**	1 200,00	
Association sportive Collège G. Charpak	**1 000,00**	1 000,00	
Association sportive Jeanne d'Arc	**1 000,00**	1 000,00	
SOUS-TOTAUX SCOLAIRE	**25 258,00**	**25 258,00**	
CULTUREL			
Batterie fanfare	**5 000,00**	4 000,00	1 000,00
Comité des Chevaliers oiseau	**6 500,00**	6 500,00	
Confrérie du Bleu de Gex	**800,00**	800,00	
DARX Fantastic	**1 000,00**	1 000,00	
Ecole de musique	**19 000,00**	19 000,00	
Ecole de musique (photocopies)	**3 200,00**	3 200,00	
Groupe théâtral gessien	**460,00**	460,00	
Maison de l'Europe	**160,00**	160,00	
Maîtrise du Pays de Gex	**1 000,00**	1 000,00	
MJC	**12 650,00**	11 150,00	1 500,00
MJC (photocopies)	**5 600,00**	5 600,00	
MJC salaire	**123 127,82**	123 127,82	
Orchestre à Cordes Pays Gex	**500,00**	500,00	
Verger Tiocan	**276,00**	276,00	
Vitrines de Gex	**8 700,00**	8 700,00	
SOUS-TOTAUX CULTUREL	**187 973,82**	**185 473,82**	**2 500,00**
ANCIENS COMBATTANTS			
Amicale des anciens combattants	**300,00**	300,00	
Amicale des anciens chasseurs alpins	**150,00**	150,00	
UNP	**150,00**	150,00	
SOUS-TOTAUX ANCIENS	**600,00**	**600,00**	
TOURISME			
Office du tourisme	**129 000,00**	129 000,00	
Office de tourisme (animations de fin d'année)	**3 000,00**	3 000,00	
SOUS-TOTAUX TOURISME	**132 000,00**	**132 000,00**	

TOTAUX GENERAUX	**604 481,82**	**561 306,82**	**34 800,00**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus.

Monsieur REDIER de la VILLATTE s'est abstenu.

IV. CONVENTION MUNICIPALE D'OBJECTIFS 2013-2014 ENTRE L'OFFICE DE TOURISME PAYS DE GEX - LA FAUCILLE ET LA MAIRIE DE GEX

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La convention de financement conclue avec l'Office de Tourisme Pays de Gex/La Faucille est arrivée à son terme le 31 décembre 2012.

La signature d'une convention d'objectifs est obligatoire avec tout organisme recevant une subvention d'un montant supérieur à 23.000 €.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur la convention d'objectifs 2013-2014, étant précisé et rappelé que le financement ordinaire passe de 114.000 € (ancienne convention) à 129.000 € (nouvelle convention), pour les raisons suivantes :

En effet, par délibération du 04 juin 2012, il a été demandé à l'Office de Tourisme de maintenir le classement en 2ème catégorie, bien que les conditions de classement soient devenues plus contraignantes, dont principalement, l'ouverture plus importante au public et la révision des supports de communication.

Ces dépenses avaient été évaluées à 15.000 € supplémentaires.

- **REMARQUES** :

Monsieur le Maire : « La convention est habituelle dans les missions confiées à l'Office concernant l'accueil, l'information, l'animation, et l'édition. Le montant de la subvention est modifié pour s'adapter aux modifications liées au classement, notamment l'augmentation des horaires d'accueil au public ».

Monsieur GAVILLET : « Concernant la page 5 de la convention « engagement de l'office », qu'est-ce que cela signifie ? »

Monsieur le Maire : « C'est une définition de la fédération des Offices de Tourisme et on obtient des labels tels que le label « Bonjour ». Ce sont des services rendus par un office ».

MONSIEUR GAVILLET : « Ne faut-il pas rentrer la subvention qui est versée depuis plusieurs années et qui n'est donc plus exceptionnelle ? »

Monsieur DUNAND : « La subvention reste exceptionnelle car elle dépend de la participation des commerçants aux activités évènementielles organisées par l'Office. C'est de l'exceptionnel récurrent ».

♦ DÉLIBÉRATION

CONVENTION MUNICIPALE D'OBJECTIFS 2013-2014 ENTRE L'OFFICE DE TOURISME PAYS DE GEX - LA FAUCILLE ET LA MAIRIE DE GEX

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention joint à la présente,

VU le budget 2013,

CONSIDERANT les objectifs assignés à l'Office de Tourisme par la municipalité,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente pour la période 2013-2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention définissant les rapports entre l'association et la commune.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

V. CONVENTION GENERALE VILLE DE GEX/MJC

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La convention générale et d'objectifs avec l'association ainsi que les deux avenants liés à cette convention étant arrivés à leur terme en 2012, il a été décidé de rédiger une nouvelle convention qui, pour des soucis de clarté, reprend et actualise tous les éléments des conventions existantes (convention générale et d'objectifs ainsi que la convention de mise à disposition des locaux) nous liant à la MJC.

- **REMARQUES** :

Monsieur AMIOTTE : « Au niveau des charges et conditions, c'était assumé par la commune : est-ce maintenant transféré à la MJC ? »

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas le cas. La commune prend en charge les travaux ».

Monsieur AMIOTTE : « Concernant la sécurité, un ascenseur est-il prévu pour les personnes handicapées ? »

Monsieur le Maire : « Il n'y a pour l'instant pas d'ascenseur prévu dans ce bâtiment, mais l'accessibilité n'a pas encore été évaluée. La mairie et l'école de musique l'ont été et les travaux d'extension en cours de la bibliothèque ont intégré ces normes d'accessibilité. Quand l'évaluation aura été faite, il y aura certainement l'obligation d'un ascenseur ou d'un monte-personnes ».

Monsieur AMIOTTE : « A la page 6, sur la commission Ville-MJC, le terme « le maire ou son représentant » ce n'est pas très précis ».

Monsieur le Maire : « Il peut s'agir de l'élu à la culture, ou plusieurs représentants du Conseil municipal. C'est laissé dans le vague pour que la représentation du conseil municipal puisse se faire facilement à cette commission de suivi ».

Monsieur GAVILLET : « Dans les annexes, il y a un historique de la MJC et a eu la chance de faire partie des promoteurs. S'inscrit en faux sur cette description et avais envoyé un mail l'année dernière au directeur. Il y avait à l'époque des sorties de ski, du théâtre, une équipe de jeu d'eau et la MJC n'organisait pas de boum ».

Monsieur le Maire : « J'en ferai la remarque au prochain conseil d'administration ».

♦ DÉLIBÉRATION

CONVENTION GENERALE VILLE DE GEX/MJC

VU la note de synthèse,

VU le projet de convention joint à la présente,

VU le compte-rendu de la commission des finances du 18 février 2013,

CONSIDERANT la nécessité de rédiger une nouvelle convention avec la MJC afin de déterminer les rapports entre la ville de Gex et l'association, et le souhait commun d'avoir un seul et unique document, plus clair, regroupant tous les éléments des conventions existantes,

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la MJC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

VI. AVENANT N°2 A LA CONVENTION SOCIO-CULTURELLE DU 08 FEVRIER 2007

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La convention Socio – culturelle Ville / Centre social les Libellules (ancienne animation de quartiers) a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2012, une nouvelle convention partenariale devant être réalisée.

Pour des raisons diverses de réorganisation du centre social (changement de direction en juillet 2012), la nouvelle convention n'a pu être déterminée comme prévue. D'autre part, le centre social doit réaliser un diagnostic social pour la CAF, qui servira également de base à l'élaboration de la convention partenariale. Il a été admis avec le centre social de repousser la signature de cette nouvelle convention en décembre 2013. D'autre part, certains articles, notamment sur les locaux, doivent être mis à jours.

- **REMARQUE** :

Monsieur le maire : « C'est une reconduction ave quelques modifications obligatoires telles que la mise à disposition de locaux. Entre la ville, le centre social et les exigences de la CAF, c'est toujours un peu compliqué mais on arrivera à une nouvelle convention pour la fin de l'année.

♦ DÉLIBÉRATION

AVENANT N°2 A LA CONVENTION SOCIO-CULTURELLE DU 08 FEVRIER 2007

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT la nécessité juridique de ne pas demeurer dans une situation de vide juridique et la nécessité de mettre à jour les dispositions réglant les rapports de la collectivité avec l'association dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention partenariale,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- de modifier par avenant les articles 1.1 « Missions principales », 1.2 – « missions ponctuelles et/ou spécifiques entrant dans le cadre de l'objet de l'Association », l'article 2.1 « Mise à disposition gratuite de locaux » et l'article 4 « Durée de la convention » comme suit :

1.1 – Missions principales, est ajouté :

- Accompagnement des familles dans le cadre de l'animation collective familles

1.2 – Missions ponctuelles et/ou spécifiques entrant dans le cadre de l'objet de l'Association, est supprimé :

- Accompagnement des familles (soutien à la fonction parentale) dans le cadre de l'accompagnement scolaire et du centre de loisirs

L'article 2.1 – Mise à disposition gratuite de locaux

« pour les activités du Centre socioculturel « les libellules », la Municipalité met à disposition gratuite les locaux ci-dessous :

- Local associatif Clos des Abeilles – 495 rue des Abattoirs de 100 m^2

- Ancienne école de Derde de 140 m^2

- Le local associatif 209 rue Georges Charpak de 34 m^2

L'article 4 – Durée de la convention

« La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2013 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les modifications ci-dessus.

VII. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL A L'ASSOCIATION « FOOTBALL CLUB GEX-CESSY »

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La commune possède un ensemble immobilier destiné à la pratique du football et du rugby situé au stade de Chauvilly.

Afin de promouvoir et développer ces activités sportives, la commune souhaite mettre ces équipements à la disposition des associations « Football Club Gex-Cessy » et « USPG Rugby », leur permettant de répondre ainsi à leurs objectifs tout en développant la pratique sportive et la vie associative en définissant précisément les conditions d'utilisation.

Il convient donc d'établir une convention avec ces deux associations pour la mise à disposition gratuite des terrains.

- **REMARQUES** :

Monsieur GAVILLET : en cas de dégradation des locaux, comment cela se passe-t-il ?

Monsieur DUNAND : « Il n'y a pas une grosse problématique de dégradations. Quand il y en a et quand les auteurs sont connus, c'est la responsabilité civile et les assurances qui couvrent. Ce sont les règles du code civil qui s'appliquent ».

Monsieur le Maire : « On demande réparation ».

♦ DÉLIBÉRATION

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL A L'ASSOCIATION « FOOTBALL CLUB GEX-CESSY »

VU la note de synthèse,

VU la convention jointe à la présente,

CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention avec l'association « Football Club Gex-Cessy » pour la mise à disposition gratuite du terrain de football sis au stade de Chauvilly à Gex,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la dite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Football Club Gex-Cessy ».

VIII. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DE RUGBY A L'ASSOCIATION « USPG RUGBY »

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Idem point n°VII.

♦ DÉLIBÉRATION

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DE RUGBY A L'ASSOCIATION « USPG RUGBY »

VU la note de synthèse,

VU la convention jointe à la présente,

CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention avec l'association « USPG RUGBY » pour la mise à disposition gratuite du terrain de rugby sis au stade de Chauvilly à Gex,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la dite convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association « USPG RUGBY ».

IX. FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX ET DES AGENTS NON TITULAIRES

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Les fonctionnaires territoriaux ainsi que les agents non titulaires peuvent prétendre sous certaines conditions au remboursement des frais de transport, de repas et d'hébergement, lorsqu'ils se déplacent pour les besoins du service, hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale, pour effectuer une mission, pour suivre une action de formation.

Le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 vient de modifier le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales.

Désormais, il appartient au conseil municipal de fixer les taux de remboursement forfaitaire des frais de repas et des frais d'hébergement occasionnés par les déplacements des agents dans la limite des taux maximums fixés pour les personnels civils de l'Etat (soit actuellement 15,25 € pour les frais de repas et 60 € pour les frais d'hébergement) et préciser les modalités de remboursement des frais de transport relatifs à ces déplacements.

- **REMARQUES** :

Monsieur DUNAND : « C'est faire en sorte que les agents n'aient pas à mettre la main à la poche quand la commune les envoient à des formations et qu'ils ne soient pas empêchés de s'inscrire à des formations pour des questions de frais ».

Monsieur AMIOTTE : « On est pour cette délibération mais je remarque que les employés nationaux comme les enseignants étaient remboursés uniquement sur la base d'un billet de train 2ème classe et pas de remboursement des frais de repas et de logement ; donc, les employés communaux sont bien lotis ».

Monsieur le Maire : « On sait depuis longtemps que l'éducation nationale ne nourrit pas son homme ! »

♦ DÉLIBÉRATION

FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX ET DES AGENTS NON TITULAIRES

VU le CGCL,

VU la loi n°83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU le décret 2006-781 du 03/07/2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat,

VU le décret 2007-23 du 05/01/2007 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

VU l'arrêté du 26/08/2008 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 03/07/2006,

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT que les agents territoriaux peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour les compte d'une collectivité ou dans le cadre de formations,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- de fixer l'indemnité forfaitaire de remboursement des frais de repas, pour les agents en déplacement pendant la totalité de la période comprise entre 11h00 à 14h00 et 18h00 à 21h00, suivant le taux maximal fixé pour les personnels civils de l'Etat, soit 15,25€.

- de fixer l'indemnité forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement *(nuitée+petit déjeuner)* sur l'ensemble du territoire, suivant le taux maximal fixé pour les personnels civils de l'Etat, soit 60 € pendant la totalité de la période comprise entre 0h00 à 5h00.

Ces indemnités ne seront pas versées si l'agent bénéficie déjà d'une prise en charge de la part d'un organisme de formation

- d'autoriser le remboursement des frais de transport :

  - liés à l'utilisation du train, sur la base du billet S.N.C.F 2ème classe de façon générale

  - liés à l'utilisation du véhicule personnel, sur la base d'indemnités kilométriques, dès lors que l'intérêt du service le justifie et que l'agent ait reçu l'accord de l'autorité territoriale pour utiliser son véhicule personnel (les taux des indemnités kilométriques sont fixés par arrêté ministériel).

- d'autoriser le remboursement des frais de péage, de parking et de transport en commun ;

- d'autoriser les remboursements ci-dessus lorsque les agents se déplacent :

  - pour les besoins du service pour effectuer une mission en-dehors de leur résidence administrative ;
  - pour suivre une formation,
  - pour préparer ou participer aux épreuves d'un concours ou examen (le remboursement sera dans ce dernier cas limité à la participation aux épreuves d'un même type de concours ou examen par an) ;

- **de prendre en charge la franchise de 50km/jour appliquée par le CNFPT aux frais de déplacement des agents (sur la base du taux kilométrique arrêté par CNFPT)**

- de n'autoriser les remboursements ci-dessus qu'après l'établissement d'un ordre de mission (conditionné par la production un justificatif d'assurance déplacement privé et professionnel) et sur présentation de justificatifs au seul ordonnateur ;

- d'autoriser les remboursements ci-dessus aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu'aux agents non titulaires de droit public et de droit privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus.

X. CRÉATION D'UN TARIF SPÉCIFIQUE POUR LA RETRANSMISSION DE BALLETS ET D'OPÉRAS AU CINÉMA LE PATIO

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La commission culture s'est prononcé favorablement, lors de sa dernière réunion, à la programmation de ballets et opéras au Cinéma le Patio, ceci afin de diversifier l'offre au public.

Afin de faire un essai auprès du public, avant de se lancer dans une programmation annuelle, sera programmé le 23 mars prochain le ballet « La belle au bois dormant » par le Royal Opera House de Londres. Cette diffusion sera assurée par le distributeur « Côté Diffusion », spécialiste de la distribution de contenus alternatifs dans les cinémas.

Cette programmation étant spécifique et exclusive, nécessitant à la société de distribution des moyens techniques couteux pour la retransmission en direct, la société de distribution recommande un tarif minimum de 12 € et maximum de 20 € pour cette programmation en tarif normal. Nous souhaitons proposer la création d'un tarif spécifique de 10 € en tarif normal (évalué en fonction de la configuration de la salle et du type de public), le tarif de 6.90 € serait utilisé en tarif réduit. Si cette séance intéresse notre public, nous envisageons un programme annuel (1 retransmission par mois) à partir du mois de septembre 2013.

- **REMARQUES** :

Monsieur GAVILLET : « Le prix très bas demandé par ces sociétés m'a surpris. J'ai suivi Carmen en direct et c'était vraiment formidable, j'aimerais que l'on essaie de faire des retransmissions en direct et se donner deux essais ».

Monsieur le maire : « La demande est de 2.000€ pour « la Belle au Bois dormant » et c'est beaucoup plus cher qu'une retransmission habituelle de film. Je trouve dommage que ce soit un ballet qui a moins de fans qu'un opéra. Le programmiste du cinéma parle d'une programmation pour les années futures ».

♦ DÉLIBÉRATION

CREATION D'UN TARIF SPECIFIQUE POUR LA RETRANSMISSION DE BALLETS ET D'OPERAS AU CINEMA LE PATIO

VU la note de synthèse,

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer un tarif spécifique à la programmation de ballets et d'opéras au cinéma club de Gex, et considérant l'exclusivité et la qualité de ce type de programmation,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer un tarif spécial pour la retransmission d'opéras et de ballets au cinéma le Patio à 10 € (tarif normal).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un tarif spécial pour la retransmission d'opéras et de ballets au cinéma le Patio à 10 € (tarif normal).

XI. AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 30 AOÛT 2004 CENTRE MEDICO-SCOLAIRE AU COLLEGE « GEORGES CHARPAK » DE GEX

♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 2004, une convention a été conclue avec le Conseil Général, afin que, dans le cadre du suivi médical des enfants des écoles primaires et maternelle, les locaux utilisés par le médecin scolaire pour les enfants des collèges puissent l'être par les enfants du primaire et de la maternelle.

Cette dépense est inscrite au nombre des dépenses obligatoires des communes.

Cette participation financière fixée à 500 € depuis 2004 n'a pas évolué. Elle sert à couvrir les frais d'affranchissement, d'acquisition de fournitures de bureau, de petits matériels de dépistages (objet de l'avenant n°1).Il vous est proposé de porter par avenant le montant de la participation à 7960 € en considération de l'augmentation du nombre d'élèves et du coût de la vie et de modifier en conséquence le montant de la participation à l'alinéa 4 de l'article 3 de la convention du 30 août 2004.

♦ DÉLIBÉRATION

AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 30 AOÛT 2004 CENTRE MEDICO-SCOLAIRE AU COLLEGE « GEORGES CHARPAK » DE GEX

VU la note de synthèse,

VU la convention du 30 août 2004, modifiée le 14 décembre 2009,

VU le projet d'avenant joint à la présente,

CONSIDERANT l'augmentation du nombre d'élèves fréquentant les écoles primaires et maternelle de la ville et l'augmentation du coût de la vie,

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de porter le montant de la participation financière de la ville à 760 € à compter du 30 août 2013 et d'adapter en conséquence le projet d'avenant annexé à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de porter le montant de la participation financière de la ville à 760 € à compter du 30 août 2013.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

XII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 21 FEVRIER 2013

Référence	Déposé le	Surface de terrain (m²)	Surface Plancher (m²)	Demandeur	Référence parcellaire	Adresse du terrain	Nature des travaux	Décision
AUTORISATION DE TRAVAUX (2 dossiers)								
AT00117313J0002	07-02-2013	2255m²	-	SCI BORTOLOTTI	AW 121	ZAC de l'Aiglette	Mise en accessibilité	FAVORABLE
AT00117313J0003	07-02-2013	2255m²	-	SCI BORTOLOTTI	AW 121	ZAC de l'Aiglette	Mise en accessibilité	FAVORABLE
PERMIS DE CONSTRUIRE (3 dossiers)								
PC00117311J1028-03 (modificatif)	16-01-2013	1130m²	-	SCCV Résidence de Branveau	AI 470-533p	Rue de Gex-la-Ville	Modification du nombre de logements de 10 à 11	FAVORABLE
PC00117312J1025-01 (modificatif)	30-01-2013	751m²	-	BOUTEMAN Cédric & Stéphanie	E 748p-750p-904p	Lot 7 – Lotissement la Symphonie du Lac	Modification de l'aspect extérieur	FAVORABLE
PC00117311J1050-2 (transfert)	05-02-2013	37277m²	-	SEMCODA	AB 15-16	308 rue de Rogeland	Transfert partiel	FAVORABLE
DECLARATION PREALABLE (9 dossiers)								
DP00117313J9003	09-01-2013	5144m²	-	DAMIERS IMMOBILIER	AP 100	242-246-250 rue des Vertes Campagnes	Isolation des façades + changement des portes	FAVORABLE
DP00117313J9004	15-01-2013	706m²	-	MASSON Michel	E 790-791	597 rue Pré de l'Etang	Implantation d'une piscine enterrée	FAVORABLE
DP00117313J9005	18-01-2013	940m²	-	FRECHIN-MAHRER Gertrude	AY 220	2076 rue de Pitegny	Couvert pour deux véhicules + pose d'une citerne + mur de soutènement	FAVORABLE avec réserve (aspect technique
DP00117313J9006	25-01-2013	899m²	-	BARE René	E 756	466 rue du Creux du Loup	Abri couvert pour 2 voitures	FAVORABLE
DP00117313J9007	04-02-2013	81m²	-	PESCHIERA Jean-Pierre	AO 127	183 rue de la Folatière	Réfection + isolation par l'extérieur des façades	FAVORABLE

DP00117313J9008	05-02-2013	494m²	-	MEIGNIER Marc	AC 282-283	Rue de Gex-la-Ville	Réfection de la toiture	FAVORABLE
DP00117313J9009	05-02-2013	182m²	-	GOMEZ Alexandre	AI 562	Rue de l'Horloge	Implantation d'une enseigne	FAVORABLE
DP00117313J9010	07-02-2013	3160m²	-	AFFHOLDERBACH Klaus	E 596	Chemin des Galas	Division en vue de construire	FAVORABLE avec réserve (sortie unique sur la rue des Galas)
DP00117313J9011	19-02-2013	335m²	-	MACHADO	AM 247	370 rue Marc PANISSOD	Implantation d'un abri voiture	DEFAVORABLE

QUESTIONS DIVERSES (8 questions)	
CAVAGNA Franck Transfert d'une voie privée en voie publique	DEFAVORABLE
Ministère de l'Ecologie Information sur les toits végétalisés	La commission accepte le principe qu'on ne peut plus refuser les toits végétalisés néanmoins, elle souhaite favoriser les toitures à deux pans afin que l'identité architecturale du secteur soit maintenue.
Information sur la réglementation thermique 2012	La baisse du nombre de dépôt des permis de construire sur toutes constructions neuves est liée à la nouvelle réglementation thermique 2012 (RT 2012) mise en application depuis le 1 Janvier 2013.
Demande de rencontre avec la commission d'urbanisme – ICADE (Hôtel Bellevue) ?	La commission ne juge pas opportun de rencontrer un groupe privé
Suivi d'instruction du permis de construire de M. MELLY	REFUS de la chambre d'agriculture – Un rendez vous est prévu en Mairie
Prise en charge du cout de la procédure de déclassement du domaine public	La prise en charge de l'intégralité des frais de procédure à la charge du demandeur.
M. JUREDIEU – Proposition de plans	REFUS – Insertion du projet dans l'environnement du quartier
Projet de 4 logements – Rue du château	Revoir le projet architectural

XIII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE-BÂTIMENT-TRANSPORTS DU 21 FEVRIER 2013 (MR PELLETIER)

Promenade du Journans tranche 3 – programme 172 100

Au budget 2013 est inscrite la somme de 425 100€TTC (travaux tranche 2 et 3 évalués à 335 100€ TTC acquisitions foncières pour 90 000€TTC) pour réaliser la suite de la promenade du Journans :

Tranche 2 : du chemin de la Poudrière à la ligne SNCF.

Tranche 3 : de la ligne SNCF à la route de Mury

La Maîtrise d'œuvre est à la charge de l'Atelier Paysager de la Roche dur Foron, représentée par Monsieur REY.

Le BE est en cours de production de l'AVP sur les bases suivantes :

- Cheminements dans l'esprit et la continuité de la tranche 1 entre la rue Francis Blanchard et le chemin de la Poudrière
- Parking 45 places
- Barrières bois autour du bassin de rétention
- 12 placettes avec agrès
- 12 tables ,6 bancs,10 corbeilles bois.

Propositions complémentaires soumises à l'avis de la Commission :

- Eclairage du passage sous la voie ferrée ; demande de Monsieur le Maire
- Le BE demande la nature du revêtement souhaité pour les 45 places de parking ?
- Fourreaux éclairage public sera posé uniquement en cas de déploiement du réseau ; économie de 28 800€TTC. Cette somme sera par ailleurs certainement nécessaire pour éclairer le passage sous la voie ferrée.

Déroulement des travaux

- AVP en mars
- Consultation en avril avec 2 lots : travaux forestiers et aménagements
- Travaux entre juin et octobre 2013

La Commission demande l'éclairage du passage sous la voie ferrée, et valide les 45 places de parkings avec un revêtement en matière du Salève ou équivalent. La Commission est en attente de l'AVP et des propositions du Maitre d'œuvre pour valider le reste des propositions.

Avenant N°1 – Démolition d'un bâtiment à l'angle de l'Avenue Francis Blanchard et la rue Léone de Joinville

La Commune a confié à l'Entreprise GALLIA le lot 2 gros-œuvre du chantier de démolition de la maison « Epicerie Mireille ». A la demande du Maitre d'Œuvre, le Cabinet Pierre Vachetta et de la Commune, il a été nécessaire de réaliser les travaux suivants :

1-Plus value pour un mur en aggloméré de ciment pour la protection de la partie enterrée du pignon mitoyen conservé. En effet, des venues d'eau superficielles ont du être drainées afin de ne pas amener de l'humidité dans les caves de l'ancien « hôtel Belvédère » en cours de réhabilitation.

2-plus value pour la création d'un regard pour le drain en pied de pignon en attente de l'aménagement de la placette

3-plus value pour remplacement de l'enduit de façade initial par un enduit susceptible de recevoir une peinture murale.

4-plus value pour mise en place d'un échafaudage pour les reprises en pignon mitoyen conservé

Le montant des postes 1 à 4 s'élève à 3 744.62€HT faisant passer le marché initial de 12 467.50€HT à 16 212.12€HT soit 19 389.69€TTC soit une augmentation de 30% du montant.

La Commune a demandé au Cabinet Vachetta d'appliquer les pénalités contractuelles à l'Entreprise DECREMPS titulaire du lot 1 démolition.

La Commission émet un avis favorable

Avenant prix nouveaux Eclairage Public ; marché avec SALENDRE réseaux

La commune dispose d'un marché « maintenance éclairage public, feux tricolores et petits travaux d'extension » avec l'Entreprise SALENDRE qui date du 12 janvier 2012 pour une durée de 3 ans.

Le bordereau de prix « éclairage public, petits travaux de maintenance et entretien » comprend 142 prix. Le bordereau « maintenance éclairage public » comprend 21 prix.

Lors de l'établissement du marché, des prix de prestations n'ont pas été demandées et des propositions ont été faites par le prestataire. Il s'agit donc d'agréer les 29 prix nouveaux suivants pour ne pas valider de commandes sans « prix du marché » :

Luminaires :

- Luminaires FALCO 1 (vu en Commission) hors centre-ville pour 600€ en remplacement des luminaires équipés de sources à vapeur de mercure interdits à partir de 2015.Remplacement des ampoules 125W par des ampoules 70W SHP classe 2.

- Luminaires MICENAS sur crosse FARO type rue des Usiniers et Creux du Loup pour 850€

- Mat MICENAS hauteur 7m pour 1 650€

- Luminaires sols encastrés ETC 140 faisceau médium IM 70W G12 pour 1 150€

- Luminaires sols encastrés ETC 130 faisceau médium IM 35W G12 pour 995€

- Plot routiers solaires unidirectionnels pour 325€

Armoires et Horloges

Selon le diagnostic remis par SALENDRE, sur les 55 armoires de commandes du réseau EP de la Ville, 20 sont à renouveler.

Remplacement armoires de commandes éclairages publics de type standard

- Sur poste monophasé pour 995€ ou triphasé pour 1 295€

- Sur poteau monophasé pour 895€

14 armoires sont à renouveler prioritairement selon l'exploitant pour des raisons de sécurité lors de la maintenance.

Remplacement armoires de commandes éclairage public « régulation »

- Avec comptage ERDF 12 KV pour 6 570€

- Avec comptage ERDF 21 KV pour 9 360€

- Avec comptage ERDF 26 KV pour 10 597€

- Avec comptage ERDF 36 KV pour 11 560€

6 armoires sont particulièrement chargées. Le remplacement de l'armoire et l'installation d'une régulation /réduction de tension permet de réaliser une économie de 30%.

- Vertes campagnes 1 pour 13 kW
- Hôtel de Ville 1 pour 9.2Kw
- Derde, Pré Nicod, Centre et Perdtemps 1 pour 8 Kw

Des horloges astronomiques RADIOLITES 100 ou 200 sont proposées dans le bordereau pour 465€ ou 495€ en lieu et place des systèmes actuels : cellule photo électriques principalement. Ces dispositifs permettent une meilleure maîtrise du temps de fonctionnement de l'éclairage public.

<u>Divers</u>

- Montant du prix de l'heure pour un technicien seul avec son VL : 75€. A ce jour, le bordereau de prix intègre une équipe complète. Cette prestation ne correspond pas toujours à la réalité.
- Montant du prix de l'heure pour une équipe avec VL : 100€. A ce jour, le bordereau de prix intègre une équipe complète. Cette prestation ne correspond pas toujours à la réalité.
- Visite de nuit trimestrielle pour détection des foyers en panne ; rapport avec numéro : 350€. A déclencher à la demande de la Commune pour faire un contrôle total de l'ensemble de nos luminaires quatre fois par an.

Au budget 2013 sont inscrites les opérations suivantes en fonctionnement (en complément du relamping pour 18 000€TTC et de la maintenance corrective pour 35 000€TTC)

- Mise en conformité des armoires pour 25 000€TTC (vertes campagnes en priorité)

Et en investissement

- Eclairage parking cimetière pour 20 000€TTC (lanternes MICENA)
- Eclairage de la place de la visitation pour 8 700€TTC (plots encastrés)
- Eclairage parking Chauvilly pour 25 000€TTC (lanterne FALCO).
- Fourniture et pose de luminaires FALCO pour 25 000€TTC soit 42 unités en 2013

Nb : éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels ; extinction une heure après leur occupation

Et éclairage des façades et vitrines des centres villes autorisé jusqu'à une heure du matin.

La Commission émet un avis favorable. L'avenant sera présenté à la prochaine Commission d'Attribution. La question de l'opportunité du transfert de compétence de l'éclairage public de la Commune au SIEA a été débattue par les membres de la Commission.

Transfert du contrat de maintenance de la vidéosurveillance à l'Entreprise SDEL

Le marché SALENDRE « maintenance du réseau de videoprotection de la Ville de Gex » date du 1er février 2010. La durée de ce marché est au maximum de 4 ans.

Nous avons reçu le 1er février 2013 un courrier LRAR de l'Entreprise SALENDRE qui nous demande le transfert du contrat au profit de SDEL, filiale au même titre que SALENDRE du groupe VINCI ENERGIES.

SDEL joint à son courrier des références récentes de prestations équivalentes : Gaillard, Cluses, Sallanches, Courchevel, Bonneville, Thyez et autres sites.

Le marché prévoit 11 040€ par an au titre de la maintenance préventive à raison de deux interventions et 2 interventions supplémentaires pour le nettoyage des caméras. En cas panne, sur demande d'intervention de la Commune, le prestataire doit être sur site dans un délai de 8h et réparer les installations en 6h ou 8h suivant le degré de complexité. Des pénalités sont prévues en cas de manquements avérés.

Ce changement de prestataire est positif pour la Commune. SALENDRE ne dispose pas toujours de la technicité requise pour piloter ce contrat. Depuis deux mois, l'Entreprise SDEL intervient déjà sur les projets en cours…

Pour information, en 2013 seront installées 5 caméras en direction des vertes campagnes et 1 caméra au rond point de l'Aiglette.

La Commission émet un avis favorable.

Aménagement de la place du Pont et de l'Avenue Francis Blanchard

<u>Place du Pont</u>

Présentation du projet retenu à la Commission. Un rond point « de courtoisie » sera matérialisé au moyen de pavés collés. La largeur des voies a été revue ; en particulier rue Leone de Joinville mais aussi rue de Genève pour permettre le tourne à droite des camions de livraison. La jardinière n'a pas été retenue. Monsieur le Maire demande le chiffrage d'un trompe l'œil « lumière » en façade. Les travaux reprendront sous quinzaine à partir de la rue de Genève.

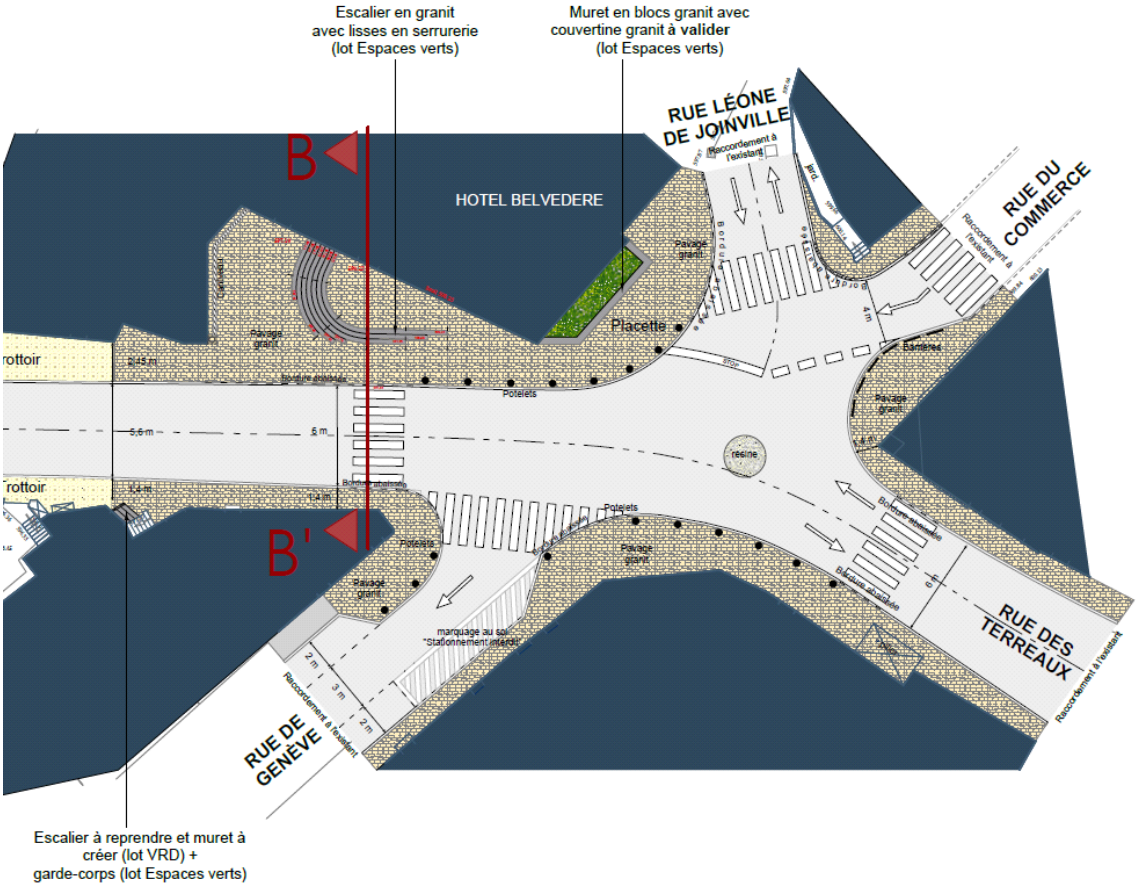

Avenue Francis Blanchard

Les travaux sont arrêtés par la neige. Le mur de soutènement sera en gabions avec une rehausse de 1 mètre largeur 0.50. Le chiffrage établi par l'Entreprise DESBIOLLES pour les 60 mètres de mur soit 100 m3 de pierres concassées mises en gabions est de 47 153.00€TTC.

Un devis complémentaire est en attente pour des gabions en pierres roulées. Une somme de 40 000TTC a été ajoutée au BP 2013.

La Commission émet un avis favorable au projet d'aménagement de la place du Pont. Pour le mur en gabions de la rue Francis Blanchard, la Commission est en attente d'un visuel et du chiffrage d'une proposition en gabions pierres rondes. La Commission signale le manque de signalisation du risque de collision lié à la priorité à droite des véhicules qui remontent la rue Leone de Joinville sur ceux qui descendent la rue du Commerce ; voir pour améliorer la signalisation.

Plan et programme illuminations 2013/2014

Une visite de nuit a été effectuée par Monsieur Dunand et Sylvain Misse pour positionner sur carte nos dispositifs d'éclairages de Noel et améliorer l'ensemble.

Des opportunités (50%) sont à saisir à la sortie de l'hiver pour obtenir des prix intéressants (cf doc ci jointe). 20 000€TTC sont consacrés aux illuminations en 2013.

Une consultation va être lancée sur la base suivante pour compléter le parc actuel :

- Avenue Francis Blanchard : à compléter au moyen de 20 illuminations poteaux et trois traversées entre le pont sur le Journans et la place du Pont
- Place et Avenue de Perdtemps : 10 illuminations poteaux et 3 illuminations en traversée
- Rue des Vertes Campagnes : 4 illuminations poteaux
- Rue de l'Oudar Parozet : 4 illuminations sur poteau
- Rue de la Gare entre les deux ronds points : 3 illuminations en traversée

Les illuminations sont alimentées à partir du réseau d'éclairage public. Elles seront équipées de programmateurs pour arrêter à 1h du matin.

La Commission émet un avis favorable pour qu'une consultation soit lancée.

Location d'un arroseur sur UNIMOG

L'arrosage s'effectue de mai à septembre pour deux équipes sur UNIMOG. Le CTM souhaite louer pour la saison 2013 un arroseur embarqué de type JUNGO. Cet appareil permet d'arroser sans descendre de la cabine. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, car le chauffeur monte et descend du camion pour travailler en bord de chaussée à proximité immédiate de la circulation.

Le gain de temps semble important ; estimé par le fournisseur à 75% ; à valider. Ce dispositif permet de n'utiliser qu'un seul UNIMOG (chauffeur, économie d'énergie, encombrement sur la route, risques d'accidents)

De supprimer la ligne « arrosage / orange » du document unique Espaces Verts « travail en milieu exposé ; l'agent doit très souvent descendre du camion pour arroser. Difficulté pour se garer sans danger dans certains endroits »

Le cout de la location est de 1 000€ par mois ou 5 000€ pour la saison

La Commission émet un avis favorable pour une location, ou une location-vente, voire le lancement d'une consultation d'achat dès à présent.

Avenant N°1 – travaux d'aménagement de la rue des Usiniers, rue du Creux du Loup ; SALENDRE réseaux

Avenant N°1 au lot 3 éclairage public pour un montant de 1 856.19€TTC faisant passer le marché de 36 104.85€ à 37 961.04€TTC soit une augmentation de 5.1%.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de la modification des luminaires suivants :

- Suppression de deux luminaires en applique sur mur avec crosse FARO longueur 70mm soit une moins value de 1 686.00€HT

- Ajout de deux luminaires avec mats tubulaires en alliage aluminium 6060 extrudé avec portillon diamètre 120 crosse FARO 70mm soit une plus value de 3 238.00€HT

La Commission émet un avis favorable

Présentation schéma directeur des eaux pluviales :

Sans objet

Questions diverses

Avenant extension de la Mairie ; lot 14 chauffage ventilation sanitaire

La Commune a confié à l'Entreprise LANCIA le lot 14. La Commune à la demande du Maitre d'œuvre la Cabinet Vachetta confie à l'Entreprise le vidage, dégazage, découpage et évacuation de deux cuves à fuel situées sous le bâtiment pour un montant de 2 439.84HT.

Cela représente une augmentation de 2.7%, faisant passer le marché de 105 991.72€HT à 108 909.77€HT soit 130 256.08€TTC

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées

La Commission émet un avis favorable

Extension du cimetière

En commission est présenté le plan établi par le Cabinet d'experts géomètres DUCRET GROS pour l'aménagement de l'extension du cimetière. Un premier projet avait été présenté en 2012. Un escalier central est proposé à l'arrière du monument aux morts. Un accès véhicule (15%) est aménagé côté nord et une rampe pour les personnes à mobilité réduite (5%) figure côté sud.

L'étude de sols a été réalisée en 2012.

La Commission émet un avis favorable au projet proposé. Elle demande que soit chiffrées les différentes options de murs ou de clôtures végétalisées. La Commune demande au Cabinet Ducret Gros de poursuivre son étude.

- **REMARQUES** :

Monsieur le Maire demande que le plan d'aménagement de la promenade le long du Journans soit exposé dans le hall de la mairie et qu'il soit mis sur le site de la ville.

Monsieur DUNAND : concernant le marché de maintenance sur la vidéo surveillance, précise que SDELL nous a accompagnés pour la mise en place de la vidéo-surveillance urbaine et, pour des raisons de proximité, Salendre qui s'occupe de l'éclairage public de la ville, était plus à même d'entretenir les caméras sur mat. Or, quand une caméra est déréglée et des interventions plus spécialisées, c'est un métier à part entière et pas optimum donc on préfère revenir à SDELL qui s'en occupe pleinement.

XIV. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT DU 25 OCTOBRE 2012 (MR GREGGIO)

I – Fleurissement des maisons de Gex (Particuliers)

Les photos prises dans les 4 secteurs de la ville ont été visionnées, classées et sélectionnées en 5 catégories :

❀ 15 prix ont été remis dans la catégorie "Maisons et jardins".

❀ 6 prix ont été remis dans la catégorie "Balcons d'immeubles".

❀ 5 prix ont été remis dans la catégorie "Commerces".

❀ 8 prix pour la catégorie "Hors concours".

❀ 63 prix pour la catégorie "Encouragements".

1-a) Remise des prix du fleurissement municipal

La remise des prix a eu lieu à la salle "l'Expo", mercredi 5 décembre dernier à 19h. Un 5e album photos sera disponible prochainement en Mairie pour les personnes qui souhaitent feuilleter les clichés.

Nous rappelons également aux personnes qui désirent participer au concours départemental qu'elles peuvent s'inscrire au près du secrétariat de Monsieur le Maire.

II – Fleurissement municipal

L'entretien partiel de nos espaces verts est toujours sous la responsabilité d'une entreprise privée. Voir M. Rémi ANTOINE, responsable de l'entretien des espaces verts pour de plus amples renseignements.

Annexes

- Compte rendu de l'Assemblée générale des jardins familiaux du 26 octobre 2012.
- Le diagnostic sanitaire des arbres avenue de Perdtemps.
- Projet d'aménagement de massifs à l'Espace Perdtemps.
- Plan d'entretien aux abords de la voie ferrée (Tougin, Journans, Chauvilly, lotissement des Vignes de Pitegny).

Vous trouverez au secrétariat de M. le Maire :

- Le diagnostic des arbres situés en périphérie Sud/Est du camping.

III – Fleurissement municipal

➔ Massifs vandalisés et plantes volées durant le fleurissement 2012 :

- 4 marmites volées à Gex-la-ville
- Nombreuses plantes vandalisées avenue de Perdtemps
- Vasques arrachées avenue de la Gare
- Jardinières arrachées place du Pont
- Plantes et fleurs volées dans le massif (droit) à la sortie du parc des Cèdres.
- Massif vandalisé rue des Terreaux.

pour un total d'environ 2 000 €

Aménagement espaces verts 2012/2013

- Proposition d'un massif à la demande de M. GREGGIO aux feux route de Gex ville et

RD 1005.

- Suppression des graminées à l'entrée de la ville (aux feux des Vertes Campagnes).

- Attente du bornage pour déterminer les noms des propriétaires concernés par l'entretien des arbres qui longent le chemin de la voie ferrée à Pitegny.

- Suite et fin de l'aménagement de la pergola au Parc des Cèdres : massifs, fleurs, arbustes et mise en eau de la fontaine. (Été 2012)

- Diagnostic des arbres mitoyens vers le camping.

- Toutes les suspensions (fleurs) ont été sécurisées à la demande de M. Bléaut.

- Obtention d'une semaine supplémentaire par an de la part de l'entreprise d'insertion (EIJA) à partir de 2013, donc de cinq semaines par année.

❀ Remplacement des buis actuels (entrée de la mairie) par des buis (pyramidaux) plus grands. Les buis actuels seront entreposés à l'entrée de la salle des fêtes.

❀ Abattage des arbres (3 peupliers) le long du collège (Dossier RA).

❀ Aménagement du cimetière vers le jardin du souvenir, cheminement à créer plus pose de dalles.

❀ Aménagement du massif chemin de la Côte aux Dindes.

❀ Aménagement du massif de fleurs à Tougin.

❀ Entretien de la glycine et taille des platanes place Gambetta effectués.

❀ Aménagement des massifs de fleurs à l'Espace Pertemps.

❀ Changement des jardinières rue du commerce, le mobilier vieillissant.

❀ Installation de deux bacs rue Charles Harent le long du trottoir gauche.

XV. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CULTURE DU 11 DECEMBRE 2012 (MMES COURT ET MOREL-CASTERAN)

1 – Bilan festival du cinéma 2012 et projets 2013

- **Les spectacles et animations**

Le bilan est très positif car, sur l'ensemble de la semaine, nous avons pu satisfaire plus de 700 personnes (voir bilan par animation – annexe 2), à peu près comme l'année dernière. Les spectacles du week-end (sous la yourte), ont eu moins de succès qu'escompté. Bien que cela ait été une demande du public l'année dernière de programmer des animations le week-end, peu ont répondu présents. De plus, il a fait très froid ce week-end là, ce qui pourrait expliquer la démotivation des gens. Le lieu d'implantation de la yourte était très adapté (Parc des Cèdres, au calme, mais moins visible aussi). Ceux qui sont venus ont été très satisfaits de la qualité des spectacles proposés. Les retours du public ont été très positifs.

On a pu remarquer, cette année, que les spectacles et contes pour les tout-petits

(0 à 6 – 7 ans) attirent le public ; ils sont souvent complets. Ceux pour les plus grands (à partir de 8 ans) fonctionnent moins bien . Par contre, les ateliers rencontrent un grand succès.

Enfin, la journée d'animation en centre ville, place du Jura, a beaucoup plu, avec le manège, la roulotte, …. L'ensemble attirait la curiosité des passants qui venaient et participaient spontanément. Certains se sont inscrits au dernier moment aux ateliers.

Sur le plan budgétaire, nous sommes au-delà du budget prévu pour le festival. Nous avons pu utiliser d'autres budgets prévus pour certaines manifestations qui ont été annulées (concert du 10 mars) ; mais heureusement nous avons toujours une marge de manœuvre. Plus nous recevons d'intervenants, plus les frais annexes (hébergement et repas) sont élevés. Cette année, le manège avait un certain coût mais cela en valait la peine, le public ayant vraiment aimé son côté original.

Pour être à l'aise, il faudrait un budget de 20 000 € environ. L'année prochaine nous souhaiterions vraiment améliorer la communication, et les 10 ans peuvent nous y aider.

Nous allons lancer le concours pour les classes de maternelle qui pourront déposer leurs boîtes jusqu'au 15 avril 2013. Ces dernières seront exposées pour la fête de la musique, le thème du festival 2012 étant la musique. Il faut réfléchir où les exposer pour qu'on puisse bien les voir, les vitrines de la salle l'Expo étant trop hautes pour les tout-petits. Peut-être à la bibliothèque qui aura davantage de possibilités avec l'extension.

- **Cinéma**

Très bonne fréquentation : 2100 entrées sur le temps du festival, sans compter les scolaires qui ne viendront qu'en janvier 2013, pour des raisons d'organisation pour les classes (déjà 1800 entrées de réservées à ce jour pour les écoles). En effet, les mois de novembre et décembre sont toujours très chargés pour les écoles et il nous a donc semblé opportun de décaler les séances scolaires en janvier, période est plus calme en animations pour les enfants. Les films proposés aux scolaires sont :

❖ « August Rush » pour les primaires

❖ « le criquet » pour les maternelles.

Cette année a été constaté également un engouement du public de Ferney- Voltaire, le cinéma de Ferney proposant peu de films jeune public.

Ont été également proposés dans le programme des films hors thème qui ont aussi bien fonctionné ; cela permet de proposer plus de diversité au public. Et enfin, deux séances de ciné-concerts :

❖ « les folles aventures de M. Bricolo » pour jeune public qui a très bien marché, la salle étant pleine et du public ayant été refusé ;

❖ « Metropolis » pour les adultes le soir, qui a moins bien marché, peut-être pour être un film trop long et trop spécifique.

- **Thème et projets 2013**

En 2013, nous fêterons la dixième édition du festival. Cet évènement devient un moment incontournable de l'année dans la vie des Gexois et pour les 10 ans il est important de le marquer.

Comme thème, nous avions pensé à l'Asie, et pourquoi pas tenter un fil conducteur sur 3 ans, « Voyage autour du monde », où nous nous promènerions sur différents continents en commençant par l'Asie.

Ce thème est une mine d'or pour le cinéma (films d'animation japonaise), la bibliothèque (culture mangas, kamishibai….) et les animations, car ce continent fascine par sa diversité culturelle.

Quelques idées ont déjà germé :

- des ateliers origami
- des ateliers art floral (japonais)
- ateliers et exposition manga
- ateliers calligraphie
- spectacles ombres chinoises
- Kamishibai

D'autres idées et contacts seront bienvenus.

Concernant le cinéma, on note des entrées en constante évolution depuis 4 ans (hausse de 40% entre 2008 et 2012). M.GONDARD propose à la Commission des essais concernant la retransmission d'opéras. Ceci rentre dans le cadre du CNC, et c'est techniquement possible, moyennant tout de même l'installation d'une parabole (voir problème copropriété). Certains opéras sont retransmis en 3D. coût : 170 € par séance, on pourrait envisager une séance par mois environ. L'idéal serait de faire une séance d'essai en mars.

M. DUNAND a eu plusieurs retours sur les films en VO qui seraient trop nombreux. M. GONDARD précise que cela représente environ 45 % de la programmation, sachant qu'il y a entre 35 à 38 % de films Art et Essai. Restent 10 % de films en VO. Le choix de programmation s'est fait en fonction des retours du public et de leurs demandes de plus en plus nombreuses de films en VO. M. DUNAND et M. GREGGIO pensent qu'il faut peut-être modérer ce choix afin de contenter un public qui n'en est pas satisfait ; il faut trouver un juste équilibre. M. GONDARD précise qu'avec une seule salle il est difficile de contenter tout le monde.

Mme COURT demande s'il serait envisageable d'avoir des spectacles au cinéma. Le problème semble être le classement de la salle, le classement d'une salle de cinéma et le classement d'une salle de spectacle étant différents. Il y a aussi un problème d'accessibilité. Mme COURT ajoute qu'il y a le même problème à la salle des fêtes.

2 – Saison culturelle 2013 – 2014

Mmes COURT et MOREL présentent le projet de saison culturelle 2013 – 2014.

Le budget global de la saison serait de 6 500 €.

Un grand concert sera prévu en 2014 avec Nicoletta.

Mmes COURT et MOREL ont également pensé à programmer des conférences (botaniques, mycologiques….). Voir également avec M. PONTHUS. Cette programmation a été vue et validée par M. Le Maire. Il reste à définir les dates.

M. GREGGIO demande si les groupes sélectionnés sont tous des professionnels ou pas. Selon lui, il est préférable de privilégier les artistes professionnels plutôt que les artistes amateurs. Mmes COURT et MOREL vont le vérifier.

3 – Fête de la musique 2013

M. DUNAND pense que l'édition 2012 était moins réussie que les autres années. Les animations avenue de la Gare manquaient. C. BROC explique, qu'effectivement, comme il y avait une programmation double avec le festival Tôt ou t'Art, il y a eu des difficultés de programmation au niveau des plages horaires, et le fait d'enlever la scène avenue de la gare et de la déplacer vers l'Antidote a causé des soucis d'animation, peu de groupes fonctionnant sans scène.

Il faut prévoir une meilleure organisation de l'espace. Il n'est pas possible de bloquer l'avenue de la Gare plus tôt pour l'installation d'une scène ou éventuellement un camion-scène (voir les temps d'installation et disponibilité). Sinon, C. BROC avait pensé à mettre une scène devant le cinéma (coût supplémentaire).

En janvier, une réunion est prévue avec le Centre social, le festival Tôt ou t'Art étant, à nouveau, en même temps que la fête de la musique. Il faudra être vigilants sur l'organisation des groupes et les temps de passage.

M. DUNAND a reçu une proposition de la Chorale du Pays de Gex et pensait éventuellement à la place de l'Appétit pour un concert.

XVI. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISME DU 29 JANVIER 2013 (MME GAPIHAN)

OFFICE DE TOURISME

Bilan du vide-greniers

Il a eu lieu le dimanche 29 avril 2012. Le nombre d'emplacements a diminué par rapport à 2011 ainsi que le nombre d'exposants. Le chiffre d'affaires est de 2060.94 €, soit 172.31 € de moins qu'en 2011. En 2013, le vide-greniers se déroulera le dimanche 5 mai.

Bilan de la saison été 2011

La fréquentation sur les mois de juillet et août 2012, en cumulant le chalet de Gex et le point I a été de 5149 visiteurs, soit une augmentation de 11.52 % par rapport à l'été précédent.

Pour les visites guidées de Gex sur juillet et août, deux thématiques ont été proposées : les fontaines et le centre historique. 23 personnes ont suivi ces visites (10 de moins qu'en 2011).

Pour les journées du patrimoine du 14 au 16 septembre 2012, plusieurs animations et visites ont été proposées : conférence au Carré des Arts, visite guidée de Gex et visite du château de Tougin.

Le festival des Confrontations Gessiennes, qui s'est déroulé du 5 au 7 octobre 2012 à l'espace Perdtemps et pour lequel l'Office de Tourisme avait organisé un concours de photos, a rencontré un très grand succès.

Gex fête Noël

Le programme de la 7ème édition « Gex fête Noël » du 1er au 22 décembre 2012 était très riche :

- participation à des animations prévues avec les « Vitrines de Gex »
- ateliers maquillages et tatouages
- balade aux flambeaux
- séances de cinéma
- spectacle de marionnettes
- spectacle conté et atelier théâtre
- sage de magie
- atelier de création de silhouettes d'ombres
- arrivée du Père-Noël
- animation musicale par Jacques Hellet
- sculpteurs de ballons.

LES VITRINES DE GEX

Présentation des membres

Sébastien LEFORT, Président, Azur Fleurs – Patricia COUSIN, vice-Présidente, Christy Boutique – Katya PELLETIER, trésorière, Boucherie-charcuterie Pelletier – Marie PICAT, trésorière-adjointe, la Nouvelle Épicerie – Anne SOUBRA-BELAY, secrétaire, l'Archipel des Mots – Carla SCHILLINGER, secrétaire-adjointe, la Reine Margaux – Marie-Stéphane BLANDIN, secrétaire-adjointe, Biolike Espace Bien-Être – Jacqueline DE STEFANO, secrétaire-adjointe, Jacky Chauss – Maryse BORTOLOTTI, membre du CA, au Paradis des Mamans.

Bilan « à deux pas, le commerce de proximité »

Cette animation, organisée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie, s'est tenue du 17 à 27 octobre 2012. L'association Les Vitrines de Gex a organisé un concours de dessin avec l'aide du Centre de Loisirs ainsi que la venue d'un manège sur la place de la Visitation.

Bilan des animations de fin d'année

Plusieurs animations étaient au programme :

- jeu de grattage (bouteilles de champagne à gagner)
- présence d'un groupe musical sur les trois pôles commerciaux de la ville
- diffusion de musique les samedis dans les rues de Gex.

Actions envisagées en 2013

- au printemps
- du 2 au 12 octobre « à deux pas le commerce de proximité »
- animations de fin d'année du 2 au 24 décembre

PGPA

Bilan du salon « Nature & Vie »

Il s'est tenu du 30 mars au 1er avril 2012. Il y a eu 2538 visiteurs, soit une augmentation de 9.6 % par rapport à l'édition 2011. Néanmoins, le résultat financier est négatif (- 3971 €) qui s'explique par la volonté commerciale d'accentuer la communication : création de nouveaux panneaux publicitaires, publicités sur les bus et abribus du Pays de Gex.

Bilan du salon de l'Habitat et de la décoration

Il s'est déroulé du 14 au 16 septembre 2012 avec une fréquentation de 2897 visiteurs, soit une baisse de 27 % par rapport à l'édition précédente. Le résultat financier est malgré tout positif (+ 9047 €) s'expliquant par une forte augmentation des entrées payantes (de 32 %).

Bilan du salon de la Gastronomie

7081 visiteurs l'ont fréquenté, soit une augmentation de 3.8 %. Ce salon rencontre toujours un vif succès tant auprès des exposants qu'auprès des visiteurs. Le résultat financier est de + 3630 €.

XVII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATION SECURITE DU 04 FEVRIER 2013 (MR DUNAND)

1 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STAGE CNFPT

Historique :

La loi des finances 2011 a réduit le taux de cotisation au CNFPT à 0.9 % (au lieu de 1 %), dans la mesure où la Cour des Comptes avait constaté que les cotisations perçues excédaient le coût de développement des activités de formation et que dès lors le CNFPT constituait des réserves.

En conséquence, le conseil d'administration du CNFPT avait décidé de supprimer, à compter du 1er janvier 2012, la prise en charge des frais de déplacement des stagiaires.

La loi des finances 2012 a rétabli la cotisation à 1 % à compter du 1er janvier 2013.

Cependant, le CNFPT a opéré une coupe franche dans le remboursement des frais de stage en mettant en avant une logique de développement durable et de promotion du co-voiturage.

Cela ne va pas encourager les agents à se rendre en formation, surtout sur le Pays de Gex, dans le cadre des formations « territorialisées ». Et c'est là tout le paradoxe, le développement de ce type de formation étant la priorité du CNFPT.

<table>
<tr><th>Nouvelles modalités CNFPT
à compter du 1er janvier 2013</th><th>Afin de ne pas pénaliser les agents, la Collectivité pourrait envisager de</th></tr>
<tr><td><u>Franchise</u> de 50 km A/R par jour, quel que soit le mode de transport</td><td>Compenser les 50 km A/R non remboursés aux stagiaires</td></tr>
<tr><td><u>Taux de remboursement véhicule individuel</u>
0.15 € / km en auto, sans tenir compte de la puissance fiscale</td><td>Compenser la différence entre les taux de remboursement CNFPT et ceux fixés par arrêté ministériel :
<table>
<tr><td>0.25 €</td><td>5 CV</td></tr>
<tr><td>0.32 €</td><td>6 / 7 CV</td></tr>
<tr><td>0.35 €</td><td>+ 8 CV</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td><u>Taux de remboursement du transport en commun</u> 0.20 € / km</td><td>Compenser la différence entre les frais réellement engagés (sur la base du tarif 2ème classe SNCF) et le taux de remboursement du CNFPT</td></tr>
</table>

Ces compensations financières s'opèreront sur présentation par le stagiaire le cas échéant :

- d'une copie de la lettre-chèque de remboursement que lui adresse le CNFPT
- de l'original de son titre de transport en commun, de péage d'autoroute ou de parking.

2 – ASSISTANCE INFORMATIQUE ET LOGICIELS

La société OFEDIS qui assurait depuis plusieurs années,

- ✓ la maintenance, l'administration (infogérance) et le déploiement de notre réseau informatique
- ✓ par le biais d'une convention tri partite avec l'éditeur, l'assistance et la maintenance des logiciels comptabilité et relations humaines
- ✓ la fourniture et les prestations des logiciels élection et facturation

a été placée en début d'année en liquidation judiciaire.

Nous nous retrouvons donc sans compétences pour traiter ces questions.

Concernant le premier point, nous avons pris contact avec des entreprises intervenant sur ce type d'activité pour faire face dans l'urgence à la défaillance. Un cahier des charges pour la recherche d'un nouveau prestataire est en cours de rédaction.

Concernant le deuxième point, nous sommes en contact avec l'éditeur des logiciels pour qu'il reprenne en charge les missions confiées à OFEDIS. Le Schéma directeur prévoyait en 2013 la consultation pour la fourniture de ces logiciels. Le cahier des charges et la consultation devront être organisés.

Concernant le dernier point, les logiciels élections et facturation doivent pouvoir être traités par l'assistant auquel nous ferons appel pour faire face à la situation d'urgence et par la suite au travers de la mission d'assistance contractuelle.

Pour le cas particulier du logiciel facturation, un cahier des charges est en cours de rédaction (et presque achevé) pour consulter. Cette consultation devrait être organisée dans l'année. La rédaction de ce cahier a été initiée suivant le constat que le logiciel ne satisfaisait pas les demandes et besoins auxquels nous sommes confrontés au regard du développement des services périscolaires et des perspectives d'augmentation de ce secteur, étant donné les réformes en cours.

3 – STATISTIQUES VIDÉO – SURVEILLANCE

29 réquisitions de la Gendarmerie ont été diligentées en 2012.

- 12 n'ont pas apporté d'éléments aux enquêtes ;
- 17 ont apporté des éléments dont 10 ont permis la résolution des enquêtes.

A noter qu'il s'agit essentiellement de vols, parfois avec violence ou agressions.

4 – VIDÉOPROTECTIONS – PROGRAMMATION

La poursuite de l'installation des vidéoprotections se fera dans el cadre de l'achèvement de l'avenue Francis Blanchard pour couvrir de la place du Pont à l'école des Vertes Campagnes avec cinq caméras sur 2013.

La suite du programme, non encore planifiée, concernera l'avenue des Alpes depuis le carrefour des Sapeurs-Pompiers jusqu'à la zone artisanale de l'Aiglette.

5 – BILAN D'ACTIVITÉS DE LA POLICE MUNICIPALE

ACTIVITES POLICE MUNICIPALE 2012

ACTIVITES	NBRE HEURES	OBSERVATIONS		%
POLICE ROUTE / STATIONNEMENT	540	Nbre de TA :	1037	6,72
FUNERAIRE	480	Nbre scellés :	225	5,97
VIDEOS	730			9,09
ECOLES	240			2,99
OTV	480			5,97
ADMINISTRATIF	2176			27,08
PATROUILLES NOCTURNES	80			1,00
MANIFESTATIONS	278			3,46
SERVICE SPECIAL	136			1,69
SURVEILLANCE GENERALE	2880			35,84
INTERVENTIONS	190			2,36
FOIRES & MARCHES	378			4,70

NB Heures total mini: 8035

Total Heures 8588

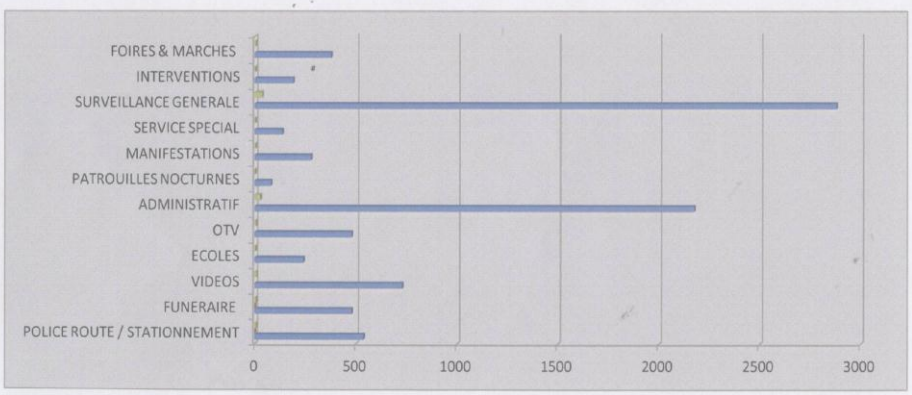

RAPPORT D'ACTIVITES PM ANNEE 2012

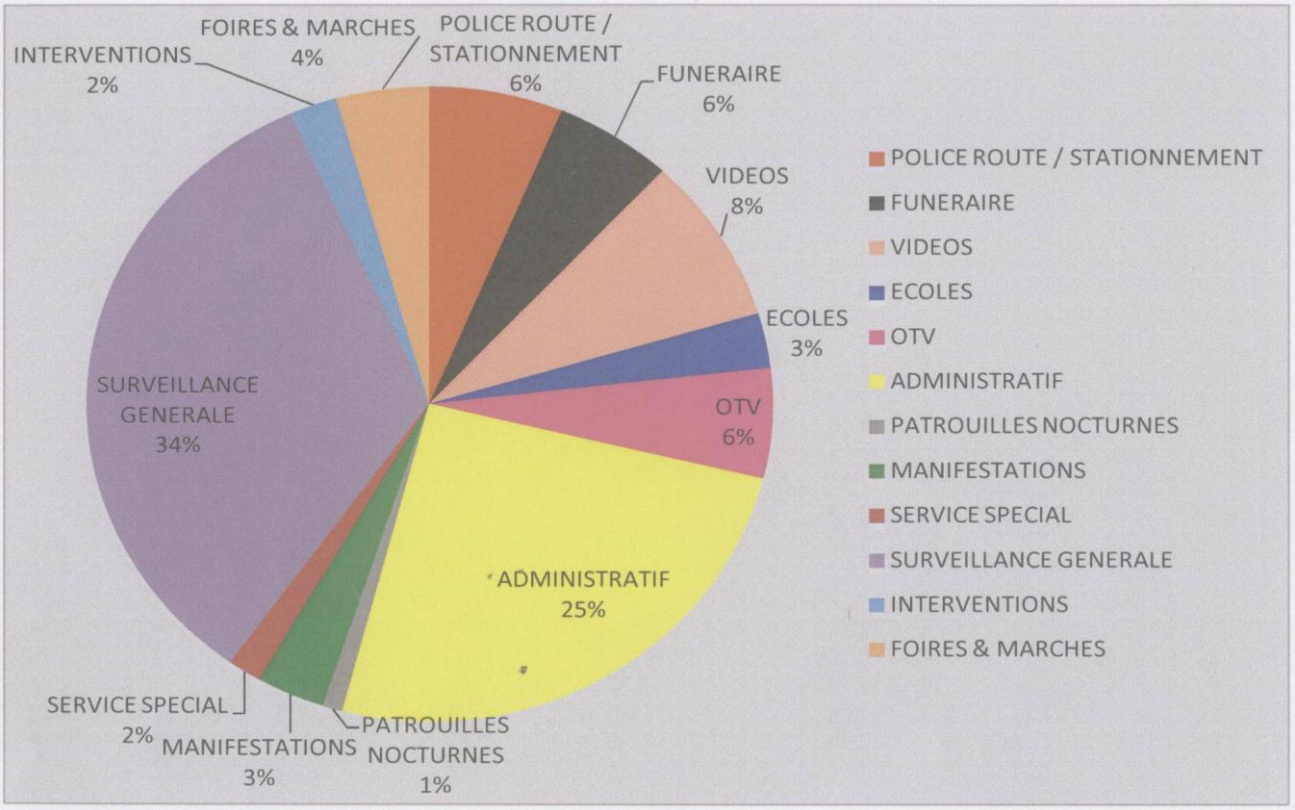

6 – QUESTIONS DIVERSES

Dans un contexte général de hausse de la délinquance, principalement sur les atteintes aux personnes et aux biens, notamment dans le département de l'Ain, on observe une relative stabilité des mêmes indicateurs à Gex. En huit ans, les faits de délinquance de voie publique et sur les biens publics ont décru de près de 30 %.

L'année 2013 commence mal avec le braquage avec violence d'un commerçant du centre ville.

- **REMARQUES** :

Monsieur GAVILLET : « Concernant l'assistance informatique et logiciels, c'est quand même une situation grave. La CCPG assure une aide au matériel pour les communes qui le souhaitent. Je ne comprends pas pourquoi les grosses communes ne font pas appel à la CCPG. On prend des risques à internaliser son informatique. J'ai recontacté Monsieur LINGLIN et la CCPG est prête à prendre en charge l'intégralité de l'informatique des communes ».

Monsieur le Maire : « La plupart des grosses communes ont un sous-traitant et la CCPG apporte une aide logistique aux petites communes qui n'ont pas la possibilité de traiter avec des cabinets spécialisés. Mais, la CCPG va nous aider pour monter le cahier des charges pour rechercher un nouveau prestataire et nous faisons appel à elle dès qu'il y a un problème. Nous sommes très conscients du problème et nous nous en sommes immédiatement souciés. C'est un choix d'internaliser et nous avions un prestataire qui nous donnait satisfaction depuis de nombreuses années par ses interventions à distance ou sur site. La CCGP a, elle aussi, malgré la présence de 2 informaticiens et une structure, des problèmes à régler ce qui met en difficulté les communes qui adhère à la CCPG pour le traitement de leur informatique. Mais, on recherche une solution.

Je suis très content d'avoir ses statistiques sur la vidéo surveillance car on a souvent dit qu'elle ne servait à rien. Or, ces renseignements montrent l'intérêt de ce service pour la résolution de certaines affaires par la gendarmerie.

Monsieur DUNAND : au lendemain de la commission, la commune a reçu un courrier de Monsieur BERLINGHI, délégué du procureur, annonçant qu'il quitterait prochainement cette fonction car il était atteint par la limite d'âge. Monsieur BERLINGHI a pris cette responsabilité il y a plus de 10 ans ; a fait un travail remarquable en collaboration avec la commune qui l'a installé, dans un premier temps, dans les locaux actuels de la police municipale, puis au Point d'Accès au Droit de la CCPG. Il a traité toutes les affaires classées, en règle générale, sans suite par le Parquet, faute de moyens et a contribué de façon efficace à prévenir une délinquance de proximité avec des effets positifs ressentis. Il a géré plus de 110 dossiers par an, rappelant la loi en convoquant les auteurs des faits et a eu un rôle de prévention important. 70 à 80% des personnes ne récidivaient pas, en particulier les jeunes. Je voulais lui rendre hommage pour ce travail quasi bénévole et pour le remplacer, Madame la Déléguée du Procureur, installée à Bellegarde, viendra faire une permanence le mercredi à Gex. Il serait vraiment souhaitable de trouver une personne à demeure ».

Monsieur le Maire : « Il faudra que la commune le remercie de manière officielle et chaleureuse ».

XVIII. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 18 FEVRIER 2013 (MR DUNAND)

Principe

La Commission conserve le principe de stabilité dans les attributions, toutefois relative face à l'augmentation pour quelques associations pour lesquelles un réajustement s'impose en fonction de la croissance du nombre d'adhérents.

Pour l'ensemble des associations (sportives et culturelles), la subvention ne représente pas la seule aide de la Commune car elles bénéficient aussi de la mise à disposition de locaux et d'aides en nature. La participation communale est aussi à prendre en compte sous cet angle.

Le partage des locaux, dont le gymnase, entre les associations et les collèges n'est pas non plus facile à gérer.

Pour cette année, une seule nouvelle demande a été réceptionnée.

Monsieur DUNAND précise aux membres de la Commission que les dossiers sont consultables pour qui le souhaite.

CESSY BASKET PAYS DE GEX

La demande est de 600 à 1 000 € car le club va se détacher du foyer multi loisirs de Cessy et devenir « Basket Pays de Gex » avec son siège social à Gex.

GEX SKI CLUB

Attribution de 2 300 € à titre exceptionnel pour le chalet et qui seront réglés sur présentation des factures.

HANDISKI

Aucune subvention ne leur a été attribuée en 2012, en attente de la réponse de la CCPG. Rien d'inscrit en 2013.

En raison de la diminution de la compensation financière genevoise, les budgets de la CCPG seraient revus à la baisse mais une subvention CCPG aurait été actée mais non encore votée.

Si le club est en difficultés, un soutien financier pourra être soumis à la délibération du conseil municipal.

SPORTERA HANDICAP

L'association n'a pas de projet particulier en 2013 et n'a pas reçu de subvention en 2012.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE GEX

350 personnes, dont la moitié Gexoises, sont adhérentes. Une solution pour des créneaux horaires est en cours de recherche.

ECHENEVEX LYNX BIKE

Ce club de VTT compte entre 70 et 80 adhérents dont beaucoup de Gex et demande un subventionnement, les autres communes n'appliquant pas la réciprocité que les associations de Gex pratiquent pour leurs adhérents hors Gex.

L'Union Cycliste Pays de Gex a déjà une section VTT.

La Commission souhaite ne pas donner suite à cette demande, le club étant un club de loisirs et une vingtaine de membres n'étant pas de Gex.

MOTO CLUB

Le club a demandé 650 € supplémentaires de subvention pour le remboursement des rénovations de leur local qu'ils ont faites eux-mêmes. Ils envisagent de faire des travaux pour avoir leurs propres toilettes.

La Commission souhaite qu'ils se rapprochent des services techniques municipaux.

BATTERIE FANFARE

Leur budget de formation est très important.

ECOLE DE MUSIQUE

La subvention attribuée n'a pas augmenté depuis trois ans.

Les effectifs sont en hausse (350 élèves) et la masse salariale très importante. L'aide apportée par le Conseil Général diminue régulièrement. Le fonds de réserve couvre à peine le montant des salaires.

L'école de musique coûtant peu cher en fonctionnement et étant très bien gérée, monsieur DUNAND propose à la Commission d'augmenter la subvention de fonctionnement.

UNION DES PARACHUTISTES

Leur siège est à Gex et leur présence dans les manifestations forte.

MNT

Fin de contrat collectif prévoyance au 31.12.12.

OFFICE DE TOURISME

Il a doit faire face à une augmentation de 15 000 € liée au cahier des charges pour son placement en OT.

La Commission accorde une subvention de 3 000 € pour les manifestations (vide-greniers et animations de fin d'année au centre-ville).

VITRINES DE GEX

Monsieur le Maire avait suggéré un soutien pour trois manifestations à 3000 € chacune. L'association organise des animations culturelles diverses (chasse aux œufs avec l'Office de Tourisme, manèges, « Gex fête Noël », etc). La propre participation des commerçants et sponsors s'élève à 11 000 €.

La Commission opte pour leur attribuer 8 550 €.

PETANQUE GESSIENNE

Leur demande concerne leur championnat régional.

TENNIS CLUB

La Commune subventionne le montant des loyers : 21 900 € (avantage en nature dans leurs comptes). La subvention de fonctionnement s'élève à 1 900 €.

USPG

Le club a fait lui-même des travaux d'entretien et d'aménagement. Les déplacements représentent environ 60 000 €. Ils souhaitent acheter du matériel pour terminer les aménagements. Ils souhaitent aussi être accompagnés dans les changements liés à la modification des rythmes scolaires et suivre le projet communal.

La Commission s'interroge pour leur attribuer ou non 5 000 €, les propositions périscolaires étant prématurées. Leurs derniers bilan et expertise comptable leur seront demandés car ils n'ont plus de réserves.

2 000 € de subvention exceptionnelle pour le mobilier de leur foyer rénové.

COS

Les membres sont en augmentation (83 agents sur 128 adhèrent au COS). Les chèques vacances sont en hausse. La Commission porte à 10 000 € sa participation.

En fonctionnement, la Commission opte pour une attribution de 8 000 € au lieu de 7 000 € pour faire face à l'augmentation de personnel, ce qui n'a jamais été pris en compte jusqu'à présent.

NOCTAMBUS

La subvention se ferait en fonction du nombre d'habitants et de trajets sur la Commune. Ce service est à considérer comme service public.

SEGPA

Chaque année, cette section participe au fleurissement communal vers la gare et à une sortie ski à la Vattay.

CENTRE SOCIAL

Le conventionnement doit être discuté et des précisions sont à apporter par rapport à 2012. 21 000€ de subvention pour la manifestation « Tôt ou T'Art ».

Monsieur ROBBEZ et la Commission trouvent ce montant très conséquent ; la maîtrise de cette animation pourrait être récupérée par la Commune. La Commission s'aligne sur cette position. La qualité des artistes est très bonne mais cela reste très cher. Les autres communes participent peu. Madame MOREL-CASTERAN précise que le coût total du Festival est de 65 000 €.

MJC

Le montant exceptionnel de 7 100 € est pour le tremplin musique jeunes (1 500 €) et leurs photocopies (5 600 €).

XIX. QUESTIONS DIVERSES

- La commission des finances aura lieu le mercredi 3 avril à 18h30.

- La commission intercommunalité prévue le 19 mars est reportée en raison de la commémoration du cessez le feu de la Guerre d'Algérie et une réunion sur la redevance incitative à l'espace Perdtemps à 19 h.

- Monsieur le Maire remercie Mesdames Hélène MOREL-CASTERAN et Dominique COURT pour l'organisation avec le CMJ du concours de dessins lors du 20ème anniversaire de la Réserve Naturelle. Nous avons un CMJ dégourdi, dynamique, pointu, intéressant et qui ont été parfaits et nous pouvons en être fiers.

- Lecture des décisions :

  - ✓ Convention de mise à disposition de terrain à Madame TROPHARDY pour le pâturage de chevaux.
  - ✓ Contrat d'exploitation de spectacle avec l'association UPERCUT dans le cadre du carnaval 2013.
  - ✓ Convention avec l'association départementale de protection civile de l'Ain concernant le défile du carnaval le 12 mars 2013.

La séance est levée à 20 h 30.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU LUNDI 08 AVRIL 2013 A 18 H 30.

Le Secrétaire de Séance,	Le Maire,
Patrice DUNAND	**Gérard PAOLI**